



# ICRA International

**Ambassade du Pérou**  
50, avenue Kléber  
75116 Paris

Paris, le 25 janvier 2018

**Objet : 100000 hectares de forêt menacés**  
**Les droits des populations autochtones niés**

Monsieur l'Ambassadeur,

En tant qu'organisation de défense des droits collectifs des populations autochtones, nous demandons au gouvernement du Pérou **de stopper le défrichage des forêts primaires et la construction de pistes illégales dans le hameau de Bajo Rayal**, situé dans le district de Nueva Requena (appartenant à la province de Coronel Portillo dans la région d'Ucayali).

100000 hectares de forêt vierge sont menacés par la construction des pistes et des activités qui y sont liées.

Les routes permettent l'établissement de plantations de palmiers à huile, conduisant à la destruction des forêts tropicales, à la perte de biodiversité, à la contamination des sols et de l'eau ainsi qu'à de graves dommages environnementaux. Mais ce n'est pas tout : des hommes sont blessés et les droits fondamentaux des peuples autochtones, dont les Shipibo, sont violés. En effet **les populations locales n'ont pas été consultées comme l'exige la loi péruvienne pour tout programme les concernant.**

La construction d'artères routières à Bajo Rayal encourage les assassinats commandités, le trafic foncier visant à installer des monocultures de palmiers à huile et le défrichement massif des forêts vierges. Des territoires indigènes tels que le village de Santa Clara de Ushunya sont concernés, ainsi que les droits de tous les citoyens du Pérou. Les problèmes sont causés par des entreprises d'huile de palme, avec la participation de fonctionnaires du gouvernement régional d'Ucayali.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre très haute considération.

Hervé Valentin  
pour ICRA International